



# Document du SMQE

Nature du document :

**MODE OPERATOIRE**

Identification

QUA.MO.ADCS.99.5082

Nom du FDR : SMQE

ANDRA-034.C - page 1/1

Émetteur	Repère support/secrétaire	Date d'origine	Page
DI/CM	QUA.MO.ADCS.99.5082	Nov. 99	1/5

## MODALITES D'ACCES SUR LE CENTRE DE STOCKAGE DE LA MANCHE

Sommaire	Objet
<p>1. TABLEAU DE LIMITES DE ZONE 2</p> <p>2. LEXIQUE 2</p> <p>3. CAS PARTICULIERS 3</p> <p>4. TABLEAU : CONDITIONS D'ACCES ET EQUIPEMENTS 4</p>	<p>Le présent document décrit les modalités d'accès sur le Centre de stockage de la Manche, en fonction des différentes catégories d'intervenants, celles-ci étant différenciées de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Agents Andra/CSM,</li> <li>2. Agents du BCS,</li> <li>3. Agents de gardiennage,</li> <li>4. Prestataires extérieurs,</li> <li>5. Personnels Andra non permanents,</li> <li>6. Personnes en rendez-vous,</li> <li>7. Visiteurs.</li> </ol>
Documents applicables	Domaine d'application
<p>Manuel des règles générales de sécurité et de radioprotection applicables sur le Centre de la stockage Manche référence QUA MN ADCS 00-5059</p>	<p>Ce document est applicable à toutes les catégories de personnes citées dans le chapitre objet</p>

Ind.	Date	Historique des derniers indices applicables
A	Nov. 99	Révision du document suite à la refonte du système qualité. Annule et remplace le document EXP PR ACSM 95 002 / D de 07/98.
B	Août 02	Suppression du badge jaune pour les agents Andra
C	Mai 05	Intégration de la note DI/DCS/CM 2004 - 055 : Modification de la délivrance de badge sur le Centre de stockage de la Manche
D	Mai 09	Intégration de la nouvelle organisation du poste de garde (Cf. EXP CC ACSM 01 0009 C

Ind. Date Historique des derniers indices applicables

Ce document est la propriété de l'Andra et ne peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation

Ind.	Date	Nom/visa rédacteur	Nom/visa vérificateur	Nom/Visa valideur	Nom/visa approuvateur
D	15/10/09	GR. RAPAUMBYA 	A. ANDRE 	E. DUPONT 	JP. VERVIALLE 

## 1. TABLEAU DE LIMITES DE ZONE

<b>ZONE A</b>	Parking sud, espace d'informations du BAP,
<b>ZONE B</b>	Locaux administratifs, techniques, et local archive du BAP
<b>ZONE C</b>	Zone à accès réglementé (couverture, fosse CMG, locaux 101-1, 104-1, 105-1, 114-1, 119-1, 131-1 et 132-1)
<b>ZONE D</b>	Zones surveillées et contrôlées, vestiaires (tous les autres locaux du bâtiment des bassins exceptés ceux cités en zone C, les galeries du RSGE, et les chambres de drainage)

## 2. LEXIQUE

### **Badge porte vitrée :**

Badge magnétique permettant l'ouverture de la porte vitrée accédant aux locaux administratifs situés à l'étage du bâtiment d'accueil du public (BAP). La gestion de ces badges est assurée par le chef de Centre et l'ingénieur sécurité.

### **Badge permanent bleu ou jaune :**

Badges délivrés aux agents des entreprises prestataires permettant d'accéder dans la zone C pour le bleu, dans les zones C et D pour le jaune.

### ***Le poste de garde (PG) vérifie la validité :***

#### Pour les badges bleus :

- CPS (travaux inférieurs à 400 heures et non dangereux) ou plan de prévention,
- Dossier personnel (fiche de demande de badge).

#### Pour les badges jaunes :

- Plan de prévention,
- Dossier personnel (fiche de demande de badge),
- Formation aux risques des rayonnements ionisant (validité de moins de 3 ans),
- Aptitude médicale catégorie A ou B (validité d'au plus 1 an)
- FCTI (Fiche de condition de travail en intervention)

### **Avis de rendez- vous :**

Pièce permettant ponctuellement l'accès en zone C et D à des personnes non Andra. Leur gestion est assurée par le poste de garde. Il doit être visé par un agent Andra/CSM figurant sur la liste des personnes habilitées.

### 3. CAS PARTICULIERS

En dehors des jours ou des heures ouvrables, sont présents sur le site de façon permanente ou occasionnelle :

- Les agents de gardiennage,
- L'astreinte Andra/CSM ou / et BCS,
- Les agents de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), désignés sur une liste transmise au poste de garde,
- Les agents de la FLS d'AREVA NC établissement de la Hague sur appel des agents du poste de garde,
- La gendarmerie en zone A et C,
- Exceptionnellement des agents d'une entreprise (après acceptation de leur demande de dérogation horaire par Andra/CSM) encadrée par Andra/CSM ou le public en cas de journées portes ouvertes.

#### 4. TABLEAU : CONDITIONS D'ACCES ET EQUIPEMENTS

Personnel / Zone	Zone A	Zone B	Zone C (Zone à accès réglementée)	Zone D (Zones surveillée et contrôlée)
<b>Agents Andra/CSM (effectif permanent)</b>	- sans contraintes	- badge porte vitrée - clef d'accès aux locaux	- pointage d'accès par le poste de garde - talkie-walkie (1)	- pointage au local 104.1 et information du BCS pour les accès en galeries du RSGE - équipements de mesure dosimétrique - tenue vestimentaire (visiteur ou intervenant) - talkie-walkie (1)
<b>Agents du BCS</b>	- sans contraintes	- badge porte vitrée - demander les clés à Andra/CSM pour certains locaux	- badge permanent bleu ou jaune - pointage d'accès par le poste de garde - talkie-walkie * (1)	- badge permanent jaune - pointage au local 104.1 - équipements de mesure dosimétrique - tenue vestimentaire (intervenant) - talkie-walkie * (1)
<b>Agent du poste de garde</b>	- sans contraintes	- badge porte vitrée - information d'Andra/CSM par PG	- badge permanent bleu ou jaune - pointage d'accès par le poste de garde - talkie-walkie * (1)	- badge permanent jaune - pointage au local 104.1 et information du BCS pour les accès en galeries du RSGE - équipements de mesure dosimétrique - tenue vestimentaire (intervenant) - talkie-walkie * (1)
<b>Prestataires extérieurs</b>	- sans contraintes	- passage au Poste de Garde (PG) - information d'Andra/CSM par PG - ouverture porte vitrée par Andra/CSM	- délivrance d'un badge provisoire bleu ou jaune par PG en échange de la pièce d'identité ou badge permanent bleu ou jaune - CPS ou plan de prévention - contrôle d'accès par le poste de garde - pointage d'accès par le poste de garde - talkie-walkie * (1)	- délivrance d'un badge provisoire jaune par PG en échange de la pièce d'identité ou badge permanent jaune - pointage au local 104.1 et information du BCS pour les accès en galeries du RSGE - plan de prévention, - équipements de mesure dosimétrique - tenue vestimentaire (intervenant) - talkie-walkie * (1)
<b>Autres agents Andra (non DI/CM)</b>	- sans contraintes	- passage au Poste de garde (PG) - information d'Andra/CSM par PG - ouverture porte vitrée par Andra/CSM	- badge Andra - accompagnement par Andra/CSM ou/et BCS - pointage d'accès par le poste de garde - talkie-walkie (1)	- pointage au local 104.1 et information du BCS pour les accès en galeries du RSGE - équipements de mesure dosimétrique - tenue vestimentaire (visiteur ou intervenant) - accompagnement par Andra/CSM ou/et BCS - talkie walkie (1)

Personnel / Zone	Zone A	Zone B	Zone C (Zone à accès réglementée)	Zone D (Zones surveillée et contrôlée)
<b>livreurs, poste</b>	(protocole de chargement déchargement)	- passage au PG (sauf pour la poste) - information d'Andra/CSM par PG - ouverture de la porte vitrée par Andra/CSM	- sans objet pour la poste - pièce d'identité - délivrance d'un badge provisoire par PG en échange de la pièce d'identité - accompagnement par Andra/CSM ou/et BCS - talkie-walkie (1)	- sans objet pour la poste - pointage au local 104.1 et information du BCS de la livraison réalisée - équipements de mesure dosimétrique - tenue vestimentaire (visiteur ou intervenant) - accompagnement par Andra/CSM ou/et BCS - talkie-walkie (1)
<b>Personnes en rendez-vous</b>	- information d'Andra/CSM par PG	- passage au PG - information d'Andra/CSM par PG - ouverture porte vitrée par Andra/CSM	- avis de rendez-vous (signé par Andra/CSM) - pièce d'identité - délivrance d'un badge visiteur par PG - accompagnement par Andra/CSM ou/et BCS - talkie-walkie (1)	- pointage au local 104.1 et information du BCS pour les accès en galeries du RSGE - équipements de mesure dosimétrique - accompagnement par Andra/CSM ou/et BCS - tenue vestimentaire (visiteur ou intervenant) - talkie-walkie (1)
<b>Visiteurs</b>	- sans contrainte - information d'Andra/CSM par PG	- information d'Andra/CSM par PG	- pièce d'identité (copie par PG Andra/CSM) - accompagnement par Andra/CSM ou/et BCS - talkie-walkie (1)	- pointage au local 104.1 et information du BCS - accompagnement par Andra/CSM ou/et BCS - équipements de mesure dosimétrique - tenue vestimentaire (visiteur) - talkie-walkie (1)

\* L'entreprise prestataire doit mettre en place une organisation afin d'assurer que son personnel n'est jamais en situation de travailleur isolé.

(1) : Pour tous les accès en zones C et D, l'agent du poste de garde doit s'assurer :

- que la personne qui pénètre dans ces zones (agents Andra ou prestataires) possède bien un talkie walkie (seul moyen permettant de communiquer partout sur le site à l'exception des chambres de drainage et de fosse CMG) ;
- qu'elle en connaît l'utilisation.